

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 décembre 2020

Date de l'annonce publique : 04/12/2020

Date de la convocation des conseillers : 04/12/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	Néant.
Référence	CC.2020-12-14 - 11.0
Point de l'ordre du jour	11.0
Objet	Création de cinq postes d'aide-cuisinier pour les besoins du service d'éducation et d'accueil.

Le conseil communal,

Considérant que le collège propose de créer cinq postes d'aide-cuisiniers (salariés manuels non qualifiés) au service éducation et accueil (SEA) pour en renforcer l'effectif général ;

Vu la délibération 15 juin 2012 portant approbation de la version révisée de l'organigramme et de l'organisation des services communaux, dénommée « Organigramme 2012 », entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012 ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer cinq (5) postes de salarié manuel au service éducation et accueil selon les modalités suivantes :

Code	MR/C – Q05, MR/C – Q06, MR/C – Q07, MR/C – Q08, MR/C – Q09
Qualification	Artisan CCP/CITP/CCM
Affectation	Service éducation et accueil (SEA)
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100%
Carrière	Carrière H2 de la convention collective modifiée des salariés des communes du sud

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 18 décembre 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

